

# Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz

## Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis no 16/2011 concernant le déplacement de la conduite de distribution et défense incendie au chemin des Aveneyres

La commission s'est réunie le mardi 31 mai 2011 à 20 heures à la salle du rez inférieur de la Municipalité dans la composition suivante :

M. Alain Leresche, président

M. Gérard Leyvraz, secrétaire

Mme Michèle Petetin, membre

M. Michel Aubert, membre

M. Pierre-Alain Poletti, membre

M. Patrick Brunschwig, membre

M. Daniel Plattner, membre, était excusé

Etaient également présents lors de cette séance M. le Municipal délégué, Alain Bovay, ainsi qu'un collaborateur du bureau Herter & Wiesmann Ingénieurs Conseils SA en la personne de M. Gosteli.

Le président ouvre la séance et, pour des raisons personnelles requiert que la présidence soit assumée par M. Pierre-Alain Poletti, ce que la commission et le proposé acceptent.

Le président nouvellement désigné salue la présence de M. Gosteli ainsi que de M. le Municipal délégué et cède d'emblée la parole à ce dernier pour un complément d'informations.

Par endroits, la canalisation actuelle se situe à l'emplacement des constructions prévues d'où la nécessité de son déplacement.

A d'autres endroits, la réalisation des constructions impliquera un léger abaissement du terrain ce qui renforce la nécessité de déplacer la canalisation car à défaut, celle-ci se situerait à une profondeur insuffisante au regard des dispositions légales actuelles.

Le maintien du diamètre actuel de la canalisation est notamment commandé pour des questions liées à la défense incendie. On parle de dimension équivalente car les conduites en PE sont proposées avec un diamètre légèrement différent que les conduites en fonte.

Il est rappelé que les coûts de ce déplacement seront partiellement assumés par le promoteur (env. 35 %) et que la subvention de l'ECA sera répartie entre la Commune et le promoteur avec un ratio identique.

La nouvelle canalisation se situera au dessous d'un chemin privé reliant le chemin des Aveneyres actuel et au sujet duquel la Commune a obtenu une modification de la servitude existante.

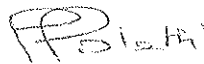
La nouvelle servitude autorise le passage à pied et la mobilité douce alors que précédemment, la servitude ne prévoyait que le passage de la canalisation.

Fort de ces explications complémentaires, le président remercie M. Gosteli ainsi que M. le Municipal délégué.

Convaincue par la nécessité de devoir déplacer la canalisation actuelle et à l'unanimité des membres présents, la commission recommande d'adopter les conclusions du préavis, soit :

- autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que prévus dans le préavis ;
- accorder à la Municipalité un crédit de CHF 57'700 pour ces travaux ;
- encaisser la subvention de l'ECA ;
- financer la dépense par la trésorerie courante ;
- amortir le montant total sur l'exercice courant via le compte 810.3144

Le Président



P.-A. Poletti

Le secrétaire



G. Leyvraz

St-Légier-La Chiésaz, le 4 juin 2011